

Rapport annuel 2010 de l'Union professionnelle belge des médecins spécialistes en neurologie

Le comité directeur de l'UPBN s'est réuni les 19 janvier, 1^{er} juin, 21 septembre et 7 décembre.

L'assemblée générale a été tenue le 30 mars.

1. honoraires consultation démence : une proposition a été introduite en 2009, nombreux échanges de correspondance. On a finalement convenu d'un texte d'honoraires au sein du groupe de travail médecine interne du CTM avec un K30 pour des suppléments d'honoraires pour la consultation démence, à porter en compte une fois et couplé à N90 pour un bilan neuropsychologique de 45 minutes au minimum, qui peut mais ne doit toutefois pas être effectué par un neuropsychologue. Ces honoraires peuvent également être portés en compte par le gériatre et par le psychiatre, mais seulement par l'un des deux. La publication et l'entrée en vigueur sont attendues pour 2011.

2. honoraires direction d'une équipe AVC pluridisciplinaire par le neurologue. Une proposition a été introduite en 2009. Nombreux échanges de correspondance, concertation avec la BSC, insertion de critères de qualité. La proposition initiale a finalement été adoptée par le CTM médecine interne et soumise à la séance plénière. La publication et l'entrée en vigueur sont attendues pour 2011. 100 euros pour la conduite d'une équipe AVC pluridisciplinaire, peut être attesté au maximum 2 fois.

3. électrophysiologie. Après réception d'une lettre de mise en garde du SECM où il est dit que le comportement de prescription ne correspond pas à la norme et où il est fait référence à l'indication pour les examens et les combinaisons, une réaction rapide et ferme a été adressée à l'INAMI, aux mutuelles et aux syndicats. Cette réaction, cosignée par les présidents de la VVN et de la BNS, a été publiée dans Artsenkrant.

Une proposition a été introduite auprès du CTM pour une nomenclature propre et pour sortir les potentiels évoqués de l'article 1^{er} de manière à ce que ceux-ci puissent également être réalisés par des techniciens formés sous supervision. Ce point a systématiquement fait l'objet d'un report aux réunions suite aux demandes des psychiatres concernant les ERP et sera probablement traité en 2011.

4. La qualification particulière en oncologie. Le projet d'A.M. relatif aux critères d'obtention de la qualification particulière en oncologie pour le médecin spécialiste en neurologie a été soumis au Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes. Compte tenu de la situation politique, ces critères n'ont toutefois pas encore été publiés au Moniteur belge.

5. L'UPBN a obtenu sa reconnaissance comme union professionnelle (publication au Moniteur le 14 janvier 2010) et est devenue membre à part entière du GBS le 6 février 2010.

6. Collaboration plus étroite avec la VVN : LV est admis au sein du comité directeur de la VVN comme représentant de l'union professionnelle. Un symposium commun est prévu pour 2011.

7. UEMS : contacts via le Dr Van Calster. Pas de nouvelles concernant les efforts pour arriver à une reconnaissance européenne du neurologue.

8. académisation de la formation et réglementation sur le temps de travail : comme l'année dernière, pas beaucoup d'enthousiasme, pas de réduction du nombre d'assistants, provisoirement pas de volonté d'allonger la formation

9. numéro du Médecin Spécialiste consacré à la neurologie : c'était en projet, promesses de contributions de nombreux universitaires, mais pas de textes.

L. Vanopdenbosch, secrétaire, le 7 mars 2011